Tuto Pratique SerPIC- Instruction en mairie

<u>iuto Flatique SelFic- Instruction en maine</u>			
SerPic			
SE CONNECTER → <u>www.serpic.net</u>			
Création espace personnel Envoyer un mail à support@datakode.fr avec votre nom et une adresse email valide. Votre compte sera créé sous 24h les jours ouvrés et vous serez obligé de modifier votre mot de passe à la première connexion. Connexion Identifiant Identifiant Mot de passe Mot de passe • Identifiant ou mot de passe oublié ? Renseigner un mail valide -> un email sera envoyé permettant de réinitialiser le compte			
Effectuer une déclaration et consultation de mes déclarations			
\rightarrow Voir le tuto pratique pour le déclarant.			
NB : Le récépissé doit être imprimé et remis au déclarant			
Suivi des déclarations : La liste des déclarations apparaît en fin de page, avec sur la droit permet de consulter la demande parmet d'instruire la demande Cate des brilages			
permet d'éditer la demande en pdf (téléchargement et impression possible)			
NB : si une declaration est incomplete : le nom du declarant sera non visible.			
 Déposée Validée/refusée → Les avis (DDT, CLE, CDBD) sont émis et la mairie a finalisé l'instruction de la déclaration en ligne Étape 1 : Vérification de l'éligibilité du demandeur et évaluation des enjeux Suite à la réception d'une déclaration, la mairie consulte la déclaration en cliquant sur Elle vérifie l'éligibilité du demandeur qui doit être exploitant agricole ou forestier, ayant droit (fermier, président(e) de groupement pastoral ou d'association foncière pastorale), entreprise de travaux agricoles ou forestiers, syndicat de rivière intervenant en régie (statut d'entrepreneurs forestiers) ou syndicat de rivière faisant appel à un prestataire de service répondant au titre d'entrepreneurs de travaux forestiers. La mairie analyse si des enjeux particuliers sont à relever : 			
• Sécurité (proximité de sentiers de randonnée, présence d'habitation, infrastructures dont			
 routes) Agricoles (bâtiment, cultures et/ou élevage) Risques naturels (érosion, chutes de pierre) Forestiers (forêt de protection, forêt de production, Espace Boisé Classé) Environnementaux (captages d'eau, Natura 2000, espèces protégées) Surface importante (au-delà de 30 ba) 			
La mairie précise les enjeux en cliquant sur :			
puis sur : Declaration 09 vgtx/coupes : Instruction			
Carte Coordonnées du demandeur Chantier CLE DDT Maire CDBD			
Cocher l'enieu concerné , ce qui permet de solliciter l'avis de la CDBD.			

Pour rappel : la cellule départementale de brûlage dirigé (CDBD) appuie à l'instruction et accompagne les demandes d'emploi du feu présentant un enjeu particulier.

Étape 2 : Valio	lation de la demande		
Validation de la demande maximum un mois après le dépôt de la déclaration , après avis de la DDT ou de la CDBD :		 ◆ Statut ◆ Cle validée en DDT → Aucune ▲ ☑ Q 	
La mairie renseigne sa décision en cliquant sur :			
puis sur .	Declaration 09 vgtx/coupes : Instruction		
	Carte Coordonnées du demandeur Chantier CLE DDT Maire C	DBD	
Valider / refuser la déclaration : Renseigner l'avis avec les éventuelles prescriptions		Maire	
		Avis du maire	
		Décision Maire	
Étape 3 : Impression et affichage en mairie			
Suite à la validation de la déclaration : imprimer les documents en cliquant sur :			
- Le maire remet au pétitionnaire les 4 documents (formulaire signé par le déclarant , récépissé et instruction signés par le maire et le plan)			
- Le maire procède à l'affichage réglementaire du récépissé et du plan pour informer le public.			

Besoin d'aide?

Assistance pour la gestion de votre compte ?

Envoyer un mail à support@datakode.net

Assistance pour l'utilisation de SERPIC :

Adressez-vous à la **direction départementale des Territoires** de l'Ariège - tél : 06.02.01.85.27 ou par mail <u>ddt-emploidufeu@ariege.gouv.fr</u>

Autres contacts utiles pour la gestion d'un chantier d'incinération :

- Service départemental d'incendie et de secours Tél : 18 ou 112
- Office national des forêts, secrétaire de la CDBD Tél : 05.34.09.82.00
- Chambre d'agriculture Tél : 05.61.02.14.00
- Fédération pastorale de l'Ariège -Tél : 05.61.03.29.92